



Augmentation des taux de promo pour les catégories B et C, une modernisation ?

Le ministre Bruno Le Maire a annoncé début février, lors d'une réunion avec les fédérations syndicales, vouloir augmenter les taux de promotion pour les catégories B et C. Au vu de cette COM effectuée sur Ulysse, cette «modernisation» de la DGFIP serait en cours d'examen dans la Fonction Publique et serait une marque de reconnaissance de notre engagement professionnel, notamment pendant la période Covid.

Pour la CGT, l'ensemble des agents ayant été exemplaire lors de cette crise sanitaire, ce ne serait que justice que les agents de la DGFIP dans leur ensemble soient récompensés, et non pas une infime partie d'entre eux. Car cette annonce de l'augmentation du taux de promotion à un grade supérieur à la DGFIP ne bénéficierait au mieux qu'à un centième d'entre nous. C'est dire la récompense attendue ! Il ne s'agit selon nous que d'une publicité mensongère ou au mieux d'une COM à mettre en perspective avec le nombre de promus.

Mais à quand la hausse tant attendue du point d'indice, gelé maintenant depuis plus de 10 ans ? On attend de voir ...

Vous croyez à ces annonces et pensez être seul(e) promuable ? Contactez votre syndicat de co-gestion mais les places sont chères.

Vous pensez que cette annonce n'est qu'un miroir aux louettes ou un attrape-nigauds ? Venez rejoindre la CGT dans notre lutte collective pour un avenir meilleur à la DGFIP.



Nationaliser les dettes, privatiser les profits

Vous connaissez notre président Jupiter, on vous présente Hercule (il faut croire que nos dirigeants sont très versés dans la mythomanie... euh ! la mythologie).

Le projet Hercule a débuté en 2019, en toute discrétion. Pourtant, il s'agit d'une remise en cause du service public de l'électricité, bien commun ô combien précieux à l'ère du numérique. Ce projet prévoit la division d'EDF en trois entités :

- EDF bleu : pôle public rassemblant la gestion des centrales nucléaires et le réseau de transport

de l'électricité (deux missions nécessitant des investissements massifs)

- EDF azur : pôle public comprenant la gestion des barrages hydroélectriques (qui s'ils ne constituaient pas un enjeu de la sécurité nationale, auraient sûrement été privatisés)

- EDF vert : pôle privé coté en bourse, chargé des activités commerciales et de la distribution d'électricité (y compris celle produite de façon écoresponsable, soit les activités les plus rentables et prometteuses d'EDF)



Cette division des missions selon un axe «profitabilité» fait fortement penser à la restructuration subie ces dernières années par la SNCF. L'exploitation commerciale des trains a été ouverte à la concurrence pour les entreprises privées en 2019 (en 2021 pour les TGV), alors que l'entretien des voies reste à la charge de la SNCF, entreprise semi-publique (qui du reste sous-traite la réalisation de ses missions à d'autres entreprises privées, dont les salariés ont une rémunération et une protection sociale inférieure à celle des cheminots). On sait comment une telle organisation s'est terminée au Royaume-Uni : les voies ferrées étaient en si mauvais état, les gares si mal desservies et les billets si chers, que l'État a été contraint de renationaliser les voies de toute la moitié nord du pays en 2020.

A-t-on besoin d'en arriver à un tel état de dégradation pour comprendre qu'une telle décision est intrinsèquement mauvaise au regard de la qualité du service rendu au public ? De même à la DGFIP, a-t-on besoin d'achever la privatisation de la gestion des données cadastrales pour se rendre compte que cela va à l'encontre de la sécurité des données privées des citoyens ? Une entreprise privée défend des intérêts privés (en général ceux des actionnaires), qui ne coïncident que trop rarement voire jamais, avec l'intérêt public.

Il est temps de réaliser que l'État n'est pas une entreprise à but lucratif, et qu'il ne doit pas être géré comme tel. Ses missions ont pour but le bien être de tous les citoyens, non pas l'enrichissement d'une minorité d'actionnaires. La recherche du bien commun n'exclut pas la recherche d'efficacité, mais la définition de l'efficacité diffère dans les sphères du privé et du public. Une entreprise efficace est une entreprise rentable, qui satisfait le portefeuille de ses actionnaires « quoiqu'il en coûte », alors qu'un État efficace est celui qui incarne l'intérêt général, sert et protège l'ensemble des citoyens.

Votre avis sur le télétravail

Notre direction locale vous a envoyé récemment un questionnaire afin de connaître votre ressenti personnel et votre expérience sur le télétravail. Ce questionnaire, validé par les représentants syndicaux locaux, après quelques modifications et rajouts, s'adresse à l'ensemble des agents du département, qu'ils soient déjà télétravailleurs ou pas. La Cigogne vous invite à répondre en toute honnêteté à ce questionnaire.

Si plus de 40 % des agents du département sont pourvus de PC portables, le télétravail n'est hélas pas encore accessible à tous les agents qui le désirent, que ce soit du fait d'un chef de service réticent ou du manque de matériel.

Pour la CGT, le télétravail doit rester volontaire dans le principe et la durée hebdomadaire. Si notre syndicat a refusé de signer le dernier Accord National Interprofessionnel (ANI) télétravail, le jugeant en régression par rapport au précédent accord daté de 2005, il n'en estime pas moins que l'employeur doit prendre en charge une partie des frais courants supplémentaires du travail à domicile (électricité, chauffage, eau, ...) et fournir les équipements nécessaires du poste de télétravail, tel qu'écran supplémentaire ou fauteuil de bureau.

Anticipation ? Non, précipitation

La création des Services de Gestion Comptable (SGC) au 1er janvier, à grand renfort de COM de nos directions, ne s'est pas faite sans heurts, ni couacs en tous genres.

Si les aléas mobiliers des restructurations, relayés par nos homologues de FO, sont certes embêtants sur le moment, ils ne sont rien comparés aux problèmes liés aux tâches quotidiennes.

Un exemple parmi d'autres, la comptabilisation des flux en provenance des centres d'encaissement.

Quand ces derniers traitent les lots de TIP et chèques, une édition récapitulative est transmise aux trésoreries. Cette édition regroupe les différents encaissements pour chaque collectivité (désignée par un code) et son total doit correspondre au montant indiqué dans Hélios.

Sauf que, depuis la mise en place des SGC, les encaissements attendus sont classifiés dans Hélios selon une nouvelle numérotation rendue obligatoire par la mise en place des SGC, tandis que l'édition regroupe les encaissements selon les codes en vigueur dans les anciennes trésoreries et son total n'a donc rien à voir avec les montants attendus.

Par exemple, vous avez une liste pour 1 520 € pour un budget 100 et, en bannette, vous avez :

- un lot de 260 € pour le budget 234 (ancien budget 100 du poste A),
- un lot de 360 € pour le budget 345 (ancien budget 100 du poste B),

- un lot de 400 € pour le budget 456 (ancien budget 100 du poste C),
- un lot de 500 € pour le budget 567 (ancien budget 100 du poste D).

Bref, pour passer vos opérations, vous allez d'abord à la pêche pour retrouver vos billes avec la perte de temps conséquente qui en découle.

Même si la Division du Secteur Public Local (DSPL) 67 a anticipé dès l'automne les opérations en demandant la renumérotation des codes budget pour éviter les doublons, l'envoi des avis par les collectivités au second semestre 2020 avec les anciens codes vient créer le chaos pour les agents des SGC.

Autre exemple flagrant, le paiement des TVA des collectivités locales.

Les TVA de décembre et du 4ème trimestre se payent pour le 24 janvier. Dans les postes historiques, impossible de payer les TVA (quand bien même le TRF – Transferts Restructurations Fusions – n'est pas encore passé) puisque les comptes BDF ont été clôturés au 31/12/2020. Et, pour les SGC, impossible aussi, car leur compte BDF n'est pas encore associé aux nouvelles collectivités. Bref, pour le SGC, du travail de paramétrage supplémentaire à effectuer de toute urgence. Et malgré l'information sur le retard de paiement transmise aux SIE, l'automatisation à outrance tant vantée par nos dirigeants fait envoyer des avis de mise en recouvrement, voire des lettres de relance ou des mises en demeure aux collectivités pour non-paiement de la TVA. Et, par effet de boule de neige, les coups de fil et les mails inquiets des collectivités au SGC pour avoir des explications, des réponses à donner aux SIE.

C'est ma France MAIS : Mensonges, Absurdités, Incompétence, Spéculations

Depuis son arrivée au pouvoir en 2017, Emmanuel MACRON et son équipe de marcheurs, multiplient maladresses, erreurs et approximations, au point de fortement lasser une population française qui pourtant lui avait été favorable dans les urnes. Bien évidemment, la pandémie a mis en exergue l'incompétence de son entourage gouvernemental. À titre d'exemple, nous allons bientôt pouvoir fêter le 1^{er} anniversaire des annonces anti-masques d'Agnès BUZYN, relayées par Olivier VERAN, le type qui se permet de hurler devant l'Assemblée Nationale, et comble des combles, par l'éminent professeur SALOMON dont on ne compte plus les revirements et les contradictions.

Ce sera également l'occasion de commémorer le début des restrictions de nos libertés les plus élémentaires, imposées aux Français pour cause de crise sanitaire. Personne n'aurait l'idée de reprocher au gouvernement en place, son ignorance et son manque d'expérience en matière de coronavirus, car le Covid c'est tout neuf, ça vient de sortir. Mais dans ce cas, il serait opportun de se taire, et de ne pas assener des faussetés aux citoyens, par le biais des médias.

Dans le domaine médical, des instances pléthoriques prônent tout et son contraire et pour quels résultats en définitive ?

Il semble bien que Bruno LEMAIRE ait plein d'argent dans la

besace puisqu'il distribue des milliards à tout-va, surtout à ses copains grands industriels, notamment de l'industrie pharmaceutique, qui produisent à prix d'or, des vaccins, qui finalement ont malgré tout du mal à arriver dans les hôpitaux et officines français. On a ainsi pu lire que certains politiques prétendaient que les emprunts contractés ne seraient pas remboursés, quelle hérésie ! Il faut être bien naïf pour suggérer et croire que l'on vous prête de telles sommes sans contrepartie aucune.

Dans cette optique, il est honteux par ailleurs, de maintenir une politique de suppressions d'emplois et de restrictions budgétaires : dans la recherche, les lits d'hôpitaux, l'éducation, et bien entendu l'administration fiscale, et plus généralement, aux services rendus aux personnes âgées ou isolées, qui se sentent, de plus en plus livrées à elles-mêmes, ne trouvant plus d'interlocuteurs compétents à qui s'adresser dans l'accomplissement de leurs devoirs



contributifs les plus élémentaires, de citoyens français.

La CGT persiste et persistera à s'insurger contre ces réductions drastiques d'effectifs et des restructurations souvent dénuées de tout fondement, si ce n'est de réaliser des économies de bouts de chandelles, totalement déplacées dans le contexte actuel du quotidien des Français.

En résumé, il n'y a pas de honte à ne pas savoir, et tant d'amateurisme notamment au niveau de la campagne actuelle de vaccination, fait presque pitié. Néanmoins, notre Jupiter national s'obstine dans ses errements, n'ayant dans le viseur que l'élection présidentielle de 2022. Toutes les décisions du moment sont basées sur ce seul et unique objectif, et l'on pare au plus pressé avec souvent des résultats catastrophiques, comme au niveau de la gestion de la crise sanitaire ou de la transition écologique, sans compter les nombreux coups de canifs aux libertés individuelles et à la démocratie. Le regretté Jean FERRAT aurait à l'heure qu'il est, pu ajouter quelques strophes à sa chanson, car elle est bien malade notre France.

Vi(e)rtuel

Que ce soit dans le monde du travail, des études ou de la formation, un nouveau standard - le distanciel - s'est imposé, ou l'a été...

Si les effets en terme de limitation de transmission du Covid sont indéniables, il ne faut pas pour autant ignorer les effets délétères que peut avoir le télétravail sous toutes ses formes, lorsque celui-ci devient permanent.

Possibilités de sociabilisation limitées - alors que ces dernières sont déjà mises à mal depuis plus d'un an - sentiment d'isolement pour certains ou impression de revivre perpétuellement la même journée pour d'autres ne sont que quelques-uns des effets psychologiques d'une vie devenue majoritairement virtuelle, certains autres effets négatifs pouvant se manifester plusieurs mois voire années plus tard.

Alors, même si le tout distanciel reste une réponse immédiate à une problématique dont on a, pour l'instant, l'impression de ne jamais voir la fin, il est à espérer que cette réponse ne crée pas à moyen terme une problématique de plus grande envergure que celle qu'elle est censée résoudre...

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :
Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :
Gilles STREICHER au PCRП Strasbourg,
10 RUE SIMONIS, 67100 Strasbourg
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

